Philippe Martin (CAE) : « La générosité du chômage partiel doit être revue pour inciter à la reprise de l'activité »

lesechos.fr/economie-france/social/philippe-martin-cae-la-generosite-du-chomage-partiel-doit-etre-revue-pour-inciter-a-la-reprise-de-lactivite-1202441

13 mai 2020

Le choc économique qui touche la France semble plus violent que celui affectant les voisins jusqu'à présent. Faut-il incriminer le dispositif de chômage partiel, plus généreux qu'ailleurs ?

Il faut prendre les comparaisons sur les niveaux de croissance au premier trimestre avec beaucoup de précaution, les chiffres seront sans doute amenés à être révisés. Ce qui est vrai, c'est que le décrochage du PIB français est très important . Il est trop tôt pour dire s'il y a un lien causal avec le dispositif de chômage partiel. Mais de fait il est l'un des plus généreux d'Europe . Ce dispositif était de toute façon indispensable au début de la crise pour éviter les licenciements et les risques de faillites. Mais il ne peut pas rester aussi généreux de manière permanente.

Chômage partiel : le gouvernement cherche une voie de sortie progressive

Quels problèmes pose ce dispositif ?

Le chômage partiel couvert à 100 % pour les entreprises pose deux problèmes de type différent. D'abord le risque de fraude, avec des salariés payés par l'Etat alors qu'ils continuent le travail pour l'entreprise. L'impact est budgétaire. Le deuxième problème est que sans coût pour les entreprises, certaines peuvent être incitées à réduire ou fermer la production. Le coût est économique avec un retard dans la reprise du travail.

Quelles évolutions préconisez-vous ?

Je plaide pour qu'on réduise le taux de couverture du chômage partiel par l'Etat , en le ramenant à 90 % par exemple rapidement, et ensuite progressivement le réduire. Ce qui est important, c'est qu'il y ait un reste à charge, même minime, pour les entreprises afin de favoriser le retour au travail. Pour ne pas pénaliser leur trésorerie, ce reste à charge pourrait être payable dans un délai d'un an. En tout cas, la générosité du dispositif doit être revue pour inciter à la reprise. Cette adaptation doit se faire essentiellement pour des questions d'incitation économique, pas des raisons budgétaires. Deuxième idée, je pense également nécessaire de réduire le périmètre des personnes concernées. Le plafond est aujourd'hui à 4,5 fois le SMIC, qui est très élevé et concerne des cadres qui pourraient faire du télétravail. C'est aussi pour cette catégorie de cadres que le contrôle du chômage partiel est le plus compliqué. On peut sans doute réduire le plafond à 3,5 fois le SMIC.

Les changements peuvent-ils attendre juin, comme le pense le gouvernement ?

Il faut faire cette première adaptation rapidement, mais la réduction doit être ensuite progressive. Bien entendu, cela ne doit pas concerner tous les secteurs encore affectés par une interdiction administrative (hôtels, restaurants, etc.).

Y a-t-il d'autres moyens pour favoriser la reprise de l'activité ?

Il y a une réflexion à mener sur des mécanismes de subventions à l'embauche. Cela avait été fait en 2009 après la grande crise financière, et les évaluations qui en avaient été tirées étaient plutôt positives. Même en période de récession, on peut constater du turnover au sein de certaines entreprises et de telles primes peuvent inciter les embauches. Il faudrait sans doute cibler ces aides pour les PME des secteurs les plus touchés par la crise. Si l'idée est d'aider les publics les plus en difficulté, il paraît également indispensable de penser un tel dispositif pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

Le soutien à l'embauche des jeunes, priorité affichée de l'exécutif pour le plan de relance

Des associations patronales poussent pour que les reports de charges ou les prêts garantis puissent être transformés en quasi fonds propres pour les entreprises en phase de reprise. Etes-vous favorable à cette piste ?

C'est une idée à creuser en effet. Les PME ne peuvent pas aller sur le marché boursier. Le gouvernement pourrait donc transformer les créances que certaines entreprises ont auprès de l'Etat en quasi fonds propres. Pour ces entreprises, l'Etat deviendrait une sorte d'actionnaire silencieux, sans présence au conseil d'administration, et avec le risque de perdre sa mise en cas de faillite. En revanche, on peut imaginer un mécanisme de surcharge d'impôt sur les sociétés (donc en cas de retour des bénéfices) pour rémunérer à moyen terme le risque pris par l'Etat. Un tel mécanisme n'a toutefois jamais été mis en place, et posera des difficultés techniques. Il faudrait notamment faire un triage entre des milliers de PME, et cibler les entreprises qui sont viables même si elles ne sont pas techniquement solvables du fait des pertes liées à la crise Covid.

Le débat sur une hausse du temps de travail en sortie de crise a rebondi. Quelle est votre position ?

Les ordonnances réformant le Code du travail de 2017 donnent déjà beaucoup de flexibilité, en permettant des accords au sein des entreprises. Utiliser ces flexibilités ne me paraîtrait pas absurde si c'est par la voie du dialogue social. Mais faire de cette question du temps de travail un sujet prioritaire me semble un peu décalé par rapport à la situation à laquelle font face les entreprises.